



COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

Direction générale du Multilinguisme

Unité de traduction de langue française

Luxembourg, le 12 septembre 2024

Invitation à présenter une demande de participation

Objet : COJ-PROC-24/021 – Conclusion de contrats-cadres pour la correction orthographique et typographique, et la vérification linguistique de textes juridiques en français

Avis de marché N° OJ S 178/2024, 548155-2024 publié au Journal officiel de l'UE le 12/09/2024 (disponible sur https://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7009/fr/)

Madame, Monsieur,

La Cour de justice de l'Union européenne envisage la passation du marché décrit en objet.

Les documents de marché comprennent :

- l'avis de marché
- la présente lettre d'invitation et
- le cahier des charges accompagné de ses annexes.

La présente passation de marché comporte **deux étapes** :

1^{ère} étape : évaluation des demandes de participation (vérification des critères d'exclusion et de sélection afin de sélectionner des candidats qui seront invités à soumissionner).

- Dans un premier temps, si vous êtes intéressé par ce marché, vous êtes invité à présenter **une demande de participation** (formulaire d'inscription obligatoire signé et scanné incluant les annexes).

2^{ème} étape : évaluation des offres (attribution des contrats-cadres sur la base de l'évaluation des offres reçues des candidats invités à soumissionner).

- Dans un deuxième temps, seuls les candidats sélectionnés lors de la 1^{ère} étape seront invités à soumettre une offre.

Toute offre reçue d'une personne physique ou morale n'ayant pas été invitée à soumissionner sera rejetée.

La date prévue de la signature des contrats-cadres est indiquée dans le point 1.3 du cahier de charges.

1. La **lettre d'invitation à présenter une demande de participation concerne la 1^{ère} étape** de la présente passation de marché, à savoir la sélection des candidats qui seront invités à soumissionner.
2. **La date limite de réception des demandes de participation est fixée au 21 octobre 2024 à 17h00, heure du Luxembourg.**

L'appel à la concurrence étant non permanent, les demandes de participation présentées après la date limite seront rejetées.

3. Pour présenter une demande de participation, vous devez fournir les documents mentionnés au point 4.2 du cahier des charges.

Pour présenter une demande de participation, vous devez utiliser le formulaire d'inscription obligatoire accompagné de tous les documents pertinents qui y sont énoncés (notamment une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection ainsi que toutes les preuves requises).

Toutes les informations pertinentes pour la présentation d'une demande de participation se trouvent dans le cahier des charges.

Les demandes de participation doivent être rédigées de manière à rendre leur évaluation complète, précise et la plus rapide possible, permettant la sélection des candidats qui seront invités à soumissionner. Les candidats qui n'auraient pas fourni suffisamment de renseignements en remplissant le formulaire d'inscription obligatoire et en joignant les documents et preuves indiqués, pourront voir leur demande de participation rejetée.

4. Veuillez transmettre votre demande de participation (formulaire d'inscription obligatoire signé et scanné incluant les annexes) **exclusivement par voie électronique avant 17h00, heure du Luxembourg, le 21 octobre 2024 à l'adresse : FreelanceFR@curia.europa.eu.**

La transmission de la demande de participation ne peut pas se faire par d'autres moyens.

Les liens vers des espaces de stockage en ligne ne seront pas acceptés.

L'utilisation d'une autre adresse courriel engendrera le rejet de la demande de participation.

Le non-respect de ces conditions entraînera le rejet de la demande de participation.

5. La demande de participation doit être transmise obligatoirement au format PDF et ne doit pas excéder une taille maximale de 10 MB par message. Il est possible de transmettre la demande de participation en plusieurs messages séparés et consécutifs. Dans ce cas, il est

recommandé d'inclure dans le sujet de chaque message consécutif un numéro d'ordre, afin d'éviter tout malentendu.

Le non-respect de ces conditions pourrait entraîner le rejet de la demande de participation.

6. La présentation d'une demande de participation vaut acceptation des conditions énoncées dans le cahier des charges et, le cas échéant, renonciation du candidat à ses propres conditions générales ou particulières.
7. Les frais occasionnés pour la préparation et la présentation des demandes de participation sont intégralement à la charge du candidat et ne seront pas remboursés.
8. Les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Le point 6.1 du cahier des charges précise les contacts entre les candidats ou soumissionnaires et la Cour pendant la procédure de passation du marché.
9. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat-cadre, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.
10. Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert la demande de participation, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle en respectant toutes les règles applicables à la protection des données à caractère personnel.
11. Les candidats sont informés du résultat de la 1^{ère} étape de cette passation de marché uniquement par courrier électronique. Ils sont tenus de fournir leurs coordonnées dans leur demande de participation, ainsi qu'une adresse courriel valide et de consulter régulièrement leur messagerie. Toutes les conséquences résultantes d'un dysfonctionnement des messageries électroniques sont de la responsabilité exclusive du candidat. Le calendrier de la procédure est indiqué au point 1.3 du cahier des charges.
12. Le suivi de la demande de participation entraînera l'enregistrement et le traitement des données à caractère personnel des candidats. Le point 6.7 du cahier des charges précise la procédure du traitement des données à caractère personnel des candidats pendant la procédure de passation du marché.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Mme Frédérique LOCOGE
Cheffe de l'unité de traduction de langue française

